ÉLÈVES, PERSONNELS, PARENTS : Unité pour faire annuler les sanctions !

Montreuil, le 22 novembre 2026

L'enseignement public n'est pas une maison de correction !

Les lacrymos, les interdictions de manifester, les tirs à bout portant ou les arrestations massives n'ont pas suffi. **Pour des milliers de lycéens, l'heure est à la réunion des conseils de « discipline ».**

Cela fait suite au télégramme du 13 novembre, signé par le ministre de l'Intérieur et le ministre de l'Education nationale, adressé aux recteurs et directeurs de services, aux préfets, afin d'appliquer les plus sévères sanctions à l'encontre les lycéens qui ont osé réclamer de pouvoir étudier dans de bonnes conditions, ainsi qu'à l'encontre des personnels solidaires de leurs revendications.

Les recteurs et directeurs académiques sont appelés à enjoindre les chefs d'établissement à réunir les membres des conseils de discipline. Dans les lycées, ces membres, dont certains sont élus par le Conseil d'Administration, sont, outre le proviseur, son adjoint, le conseiller principal d'éducation, le gestionnaire, des professeurs et un « *représentant des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service* », des parents d'élèves, et des élèves.

Il s'agirait donc de mettre en place une sorte de **justice d'exception** qui attribue à des individus le pouvoir peser sur le destin de milliers de jeunes, alors que le gouvernement refuse toujours de répondre aux revendications. **Non, les délégués syndicaux, les lycéens, les professeurs et les parents ne sont pas les subsidiaires de ce gouvernement en roue libre !**

Cette machine répressive se heurte à la résistance des personnels et des parents.
Les personnels de direction ont déjà fermement réagi : *« Nous ne sommes ni des policiers, ni des procureurs ! »* a rappelé notre syndicat id-FO. Des collectifs de parents et de personnels s'organisent contre la répression sous toutes ses formes. En Haute-Garonne, les syndicats FNEC FP-FO, FSU, CGT Educ'action, Sud Education, la LDH et le Syndicat des Avocats de France ont décidé de faire front commun : *« **Nous demandons aux autorités académiques locales de refuser de participer à cette politique visant à étouffer des revendications légitimes. Aucun jeune ne doit être sanctionné ou exclu de son établissement pour avoir exprimé ses idées politiques.** »*

Face à cette résistance, le gouvernement prépare un **projet de décret**, qui sera présenté lors du prochain Conseil supérieur de l'éducation le 26 novembre, et qui prévoit de substituer les Dasen, représentants du ministre, aux personnels de direction dans la convocation, la tenue et les décisions des conseils de discipline. **Ce projet est l'aveu implicite par Macron et Lecornu que leur stratégie répressive est rejetée.**

La FNEC FP-FO appelle les personnels, les parents à l'action commune pour faire annuler, empêcher la tenue de ces conseils de discipline. STOP à la répression ! Annulation de toutes les sanctions contre les élèves et personnels mobilisés !

Fédération Nationale de l'Enseignement de la Culture et de la Formation Professionnelle Force Ouvrière
6/8 Rue Gaston Lauriau 93513, Montreuil Cedex - 01 56 93 22 22 - fnecfp@fo-fnecfp.fr